



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

ADDITIF AU RAPPORT DE CERTIFICATION V2010

CENTRE HOSPITALIER DE LAON

33 rue marcelin berthelot - 02001 - Laon

NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Présentation du document	4
2. Les niveaux de certification	5
1.PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
2.DECISION DEFINITIVE DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE	10
1. Les décisions par critères du manuel	11
2.Bilan des contrôles de sécurité sanitaire	12
3.Participation au recueil des indicateurs généralisés par la Haute Autorité de Santé	13
4.Suivi de la décision	14
3.CONSTATS ET COTATION PAR CRITERES	15
CHAPITRE 2: PRISE EN CHARGE DU PATIENT	16
PARTIE 1. DROITS ET PLACE DES PATIENTS	17
PARTIE 5. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	23
SYNTHESE DE LA DECISION DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE	26
ANNEXES SUITE A MODALITE(S) de SUIVI : Fiche de suivi ayant fait l'objet d'une analyse par la HAS dans le cadre de la modalité de suivi	28

PREAMBULE

L'additif dont vous disposez contient des éléments ayant fait l'objet du suivi décidé par la Haute Autorité de Santé.

A ce titre, nous vous invitons à consulter les précédentes productions de nos services afin de connaître le périmètre concerné par cette modalité de suivi.

1. Présentation du document

Ce document peut comporter :

- une présentation de l'établissement actualisée,
- les critères ayant fait l'objet du suivi (uniquement les critères pour lesquels l'établissement a souhaité réaliser une fiche de suivi),
- une synthèse de la décision de la Haute Autorité de santé,
- des fiches de suivi ayant fait l'objet d'un traitement par la Haute Autorité de Santé
- des plans d'actions engageant l'établissement pour la prochaine procédure de certification.

Il ne comporte pas plusieurs parties du rapport de visite de certification telles que :

- la présentation graphique des résultats,
- le suivi des précédentes décisions de la Haute Autorité de Santé,
- les indicateurs de la Haute Autorité de santé,
- le bilan des contrôles de sécurité sanitaire.

Si vous souhaitez des résultats actualisés concernant l'établissement, nous vous invitons à consulter le site Internet Platines <http://www.platines.sante.gouv.fr>

Cet additif au même titre que le rapport de certification est transmis à l'autorité de tutelle (Agence Régionale de Santé) et est rendu public.

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés par les établissements de santé et leur Agence Régionale de Santé définissent des objectifs en matière de qualité et de sécurité des soins et comportent des engagements d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins qui font suite à la procédure de certification.

2. Les niveaux de certification

La décision de certification peut comporter :

- des recommandations : demandes formulées à l'établissement de progresser dans certains domaines,
- des réserves : constat(s) d'insuffisances dans des domaines,
- des réserves majeures : constat(s) d'insuffisances graves relatives aux exigences de qualité et de sécurité.

Certification	Sans recommandation
Certification avec recommandation(s)	Au moins une recommandation
Certification avec réserve(s)	Au moins une réserve (et éventuellement des recommandations)
Décision de surseoir à la Certification = Réserve(s) majeure	Au moins une réserve majeure (et éventuellement des réserves et des recommandations)
Non certification	Une décision de non certification est prise dès lors qu'un établissement fait l'objet de plusieurs réserves majeures et réserves). Elle peut également être prise suite à une décision de surseoir à la certification pour un établissement qui n'aurait pas amélioré significativement à l'échéance fixée, les dysfonctionnements constatés.

1.PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

CENTRE HOSPITALIER DE LAON

Adresse : 33 rue marcelin berthelot
02001 Laon AISNE

Site internet: <http://www.ch-laon.fr>

Statut : Public

Type d'établissement : Centre Hospitalier

Type de prise en charge	Nombre de lits	Nombre de places	Nombre de séances
Court séjour	230	27	5796
Soins de suite et/ou de réadaptation	70	8	0
Soins de longue durée	41	0	0

Nombre de sites.:	- 3 sites : * site n° 1 : Bâtiment principal ; * site n° 2 : Maternité ; * site n° 3 : Centre de Soins « Les Tuileries ».
Activités principales.:	- MCO - SSR - SLD
Activités de soins soumises à autorisation.:	- Activités de médecine - Activités de chirurgie - Activités de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale - Activités de soins de suite et réadaptation - Activités de soins de longue durée - Accueil et traitement des urgences - Réanimation - Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale - Traitement du cancer par chirurgie et par chimiothérapie
Secteurs faisant l'objet d'une reconnaissance externe de qualité.:	/

Réorganisation de l'offre de soins

Coopération avec d'autres établissements.:	- Territoire Aisne-Sud : CHT en cours d'élaboration - Conventions de coopération et de complémentarité avec le CHU d'Amiens, les centres hospitaliers de Saint-Quentin, Soissons et Vervins.
--	---

Réorganisation de l'offre de soins

	Participation à : <ul style="list-style-type: none">- 2 GCS (Esanté, STERHOSPIC) ;- 3 GIP (violences et santé, Réseau Santé Qualité, MIHPIH) ;- 1 FMI (Fédération Médicale Inter-hospitalière) : gériatrie ;- Participation à divers réseaux régionaux.
Regroupement/Fusion.:	/
Arrêt et fermeture d'activité.:	/
Création d'activités nouvelles ou reconversions.:	<ul style="list-style-type: none">- Implantation de stimulateurs médullaires en algologie- Prélèvements de cornée

2.DECISION DEFINITIVE DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE

Au vu des éléments mentionnés dans le présent additif, la Haute Autorité de Santé prononce la certification.

1. Les décisions par critères du manuel

2.Bilan des contrôles de sécurité sanitaire

Les données relatives aux contrôles et inspections réalisés au sein de l'établissement ont été transmises par l'établissement et sont publiées au sein du présent rapport en partie 7. Elles n'ont pas été validées par l'Agence Régionale de Santé.L'ARS n'a en effet pas retourné la fiche interface ES/HAS à la Haute Autorité de Santé.

3.Participation au recueil des indicateurs généralisés par la Haute Autorité de Santé

La participation de l'établissement au recueil des indicateurs de la Haute Autorité de Santé est effective.

4.Suvi de la décision

La Haute Autorité de Santé encourage l'établissement à poursuivre sa démarche qualité.

3.CONSTATS ET COTATION PAR CRITERES

CHAPITRE 2: PRISE EN CHARGE DU PATIENT

PARTIE 1. DROITS ET PLACE DES PATIENTS

Référence 11: l'information, la participation et le consentement du patient

Critère 11.c - Court Séjour
Information du patient en cas de dommage lié aux soins

Cotation	B	
E1 Prévoir	Réponses aux EA	Constats
Une démarche structurée d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est définie.	Oui	Une démarche structurée d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est définie. Une procédure " Évènement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins" est formalisée et diffusée. L'annonce du dommage lié aux soins est contractualisée dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016.
E2 Mettre en oeuvre	Réponses aux EA	Constats
Des actions de formation des professionnels à la démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins sont menées.	Oui	Des actions de formation des professionnels à la démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins sont effectuées. Des formations sur l'information du patient en cas de dommage lié aux soins, sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins ont été réalisées ainsi qu' un EPU sur la responsabilité médicale. Une séance de formation sur l'annonce du dommage lié aux soins et ses aspects juridiques est programmée en octobre 2014 pour les cadres de santé. Une réunion de l' espace éthique a été consacrée à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins.

	Oui	Une intervention sur le thème de l'annonce du dommage lié aux soins a été présentée en CRU.
Les professionnels mettent en oeuvre cette démarche.	Oui	Les professionnels mettent en œuvre cette démarche. Une information est donnée au patient en cas de dommages liés aux soins. Les modalités de traçabilité de l'information donnée au patient en cas de dommage lié aux soins sont formalisées dans la procédure. Un critère a été ajouté à la déclaration des EI informatisée "le patient concerné a-t-il été informé". Les infections nosocomiales sont recherchées dans les services.
E3 Evaluer et améliorer	Réponses aux EA	Constats
La démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est évaluée et améliorée.	Partiellement	La démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est évaluée et améliorée partiellement par le biais du suivi des fiches de signalement d'événements indésirables.

Référence 11: l'information, la participation et le consentement du patient

Critère 11.c - Soins de suite et/ou de réadaptation
Information du patient en cas de dommage lié aux soins

Cotation

B

E1 Prévoir

Réponses aux EA

Constats

Une démarche structurée d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est définie.

Oui

Une démarche structurée d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est définie. Une procédure " Évènement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins" est formalisée et diffusée. L'annonce du dommage lié aux soins est contractualisée dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016.

E2 Mettre en oeuvre

Réponses aux EA

Constats

Des actions de formation des professionnels à la démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins sont menées.

Oui

Des actions de formation des professionnels à la démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins sont effectuées. Des formations sur l'information du patient en cas de dommage lié aux soins, sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins ont été réalisées ainsi qu' un EPU sur la responsabilité médicale. Une séance de formation sur l'annonce du dommage lié aux soins et ses aspects juridiques est programmée en octobre 2014 pour les cadres de santé. Une réunion de l' espace éthique a été consacrée à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins.

	Oui	Une intervention sur le thème de l'annonce du dommage lié aux soins a été présentée en CRU.
Les professionnels mettent en oeuvre cette démarche.	Oui	Les professionnels mettent en œuvre cette démarche. Une information est donnée au patient en cas de dommages liés aux soins. Les modalités de traçabilité de l'information donnée au patient en cas de dommage lié aux soins sont formalisées dans la procédure. Un critère a été ajouté à la déclaration des EI informatisée "le patient concerné a-t-il été informé". Les infections nosocomiales sont recherchées dans les services.
E3 Evaluer et améliorer	Réponses aux EA	Constats
La démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est évaluée et améliorée.	Partiellement	La démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est évaluée et améliorée partiellement par le biais du suivi des fiches de signalement d'événements indésirables.

Référence 11: l'information, la participation et le consentement du patient

Critère 11.c - Soins de longue durée
Information du patient en cas de dommage lié aux soins

Cotation

B

E1 Prévoir

Réponses aux EA

Constats

Une démarche structurée d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est définie.

Oui

Une démarche structurée d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est définie. Une procédure " Évènement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins" est formalisée et diffusée. L'annonce du dommage lié aux soins est contractualisée dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016.

E2 Mettre en oeuvre

Réponses aux EA

Constats

Des actions de formation des professionnels à la démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins sont menées.

Oui

Des actions de formation des professionnels à la démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins sont effectuées. Des formations sur l'information du patient en cas de dommage lié aux soins, sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins ont été réalisées ainsi qu' un EPU sur la responsabilité médicale. Une séance de formation sur l'annonce du dommage lié aux soins et ses aspects juridiques est programmée en octobre 2014 pour les cadres de santé. Une réunion de l' espace éthique a été consacrée à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins.

	Oui	Une intervention sur le thème de l'annonce du dommage lié aux soins a été présentée en CRU.
Les professionnels mettent en oeuvre cette démarche.	Oui	Les professionnels mettent en œuvre cette démarche. Une information est donnée au patient en cas de dommages liés aux soins. Les modalités de traçabilité de l'information donnée au patient en cas de dommage lié aux soins sont formalisées dans la procédure. Un critère a été ajouté à la déclaration des EI informatisée "le patient concerné a-t-il été informé". Les infections nosocomiales sont recherchées dans les services.
E3 Evaluer et améliorer	Réponses aux EA	Constats
La démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est évaluée et améliorée.	Partiellement	La démarche d'information du patient en cas de dommages liés aux soins est évaluée et améliorée partiellement par le biais du suivi des fiches de signalement d'événements indésirables.

PARTIE 5. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Référence 28: l'évaluation des pratiques professionnelles

Critère 28.b Pertinence des soins

Cotation

B

E1 Prévoir

Réponses aux EA

Constats

Les enjeux liés à la pertinence des soins sont identifiés au sein de l'établissement.

Oui

Les enjeux liés à la pertinence des soins sont identifiés au sein de l'établissement. La recherche de la pertinence des actes et des soins a été contractualisée dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016. La commission EPP a réalisé un état des lieux de la pertinence des soins sur l'établissement. Une commission de la pertinence des soins, portant sur les prescriptions médicamenteuses et de biologie, est en place.

E2 Mettre en oeuvre

Réponses aux EA

Constats

Des analyses de la pertinence des soins sont réalisées, et permettent la mise en oeuvre d'actions d'amélioration.

Oui

Des analyses de la pertinence des soins sont réalisées, et permettent la mise en oeuvre d'actions d'amélioration. Des EPP sont menées sur la pertinence de la gestion et de l'utilisation des "hémocue" (analyse et définition d'un plan d'actions), sur la gestion des lits (pertinence des hospitalisations, analyse et définition d'un plan d'action), sur la gestion du risque d'escarre (analyse de la pertinence d'utilisation des supports anti-escarre), sur le suivi des soins et l'environnement hospitaliers (analyse). Des démarches qualité visant le suivi de la pertinence des soins et des actes

	Oui	sont mises en place (mise en place d'une cellule de radioprotection qui intègre dans ses missions l'analyse de la pertinence des actes d'imagerie médicale, démarche qualité du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse qui intègre dans sa démarche l'analyse de la pertinence des prescriptions médicales, démarche qualité du centre de coordination en cancérologie mise en œuvre et suivi d'indicateurs spécifiques à la RCP, mise en place d'un comité de suivi du contrat de bon usage du médicament (CBU), suivi des actions de la commission des antibiotiques, suivi de l'utilisation des glycémies capillaires.
Des guides de bon usage des soins sont mis à la disposition des professionnels.	Oui	
E3 Evaluer et améliorer	Réponses aux EA	Constats
Les différents secteurs d'activité clinique et médico-technique assurent le suivi des actions d'amélioration et mesurent l'impact sur l'évolution des pratiques.	Partiellement	Des indicateurs de suivi sont identifiés dans le cadre des EPP et des démarches qualité ayant mis en place un plan d'actions. Cependant, les différents secteurs d'activité clinique et médico-technique n'assurent que partiellement le suivi des actions d'amélioration et ils ne mesurent que partiellement l'impact sur l'évolution des pratiques.

SYNTHESE DE LA DECISION DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE

	Date de la visite / rapport de suivi	Niveau de certification prononcé	Suivi de la décision	Echéance
Visite initiale	du 12/02/2013 au 15/02/2013	Certification avec réserves	rapport de suivi	12
Rapport de suivi	JUILLET 2014	Certification sans recommandation	/	/

	Visite initiale	Rapport de suivi
11.c (Information du patient en cas de dommage lié aux soins) - Court Séjour	Réserve	Décision levée
11.c (Information du patient en cas de dommage lié aux soins) - Soins de longue durée	Réserve	Décision levée
11.c (Information du patient en cas de dommage lié aux soins) - Soins de suite et/ou de réadaptation	Réserve	Décision levée
28.b (Pertinence des soins)	Recommandation	Décision levée

ANNEXES SUITE À MODALITÉ(S) DE SUIVI

Fiches de suivi engageant l'établissement pour la prochaine
procédure de certification

Les fiches de suivi donnent à l'établissement l'opportunité de montrer sa réactivité dans la résolution d'une problématique donnée et de rendre compte des actions menées. Ces fiches de suivi ont fait l'objet d'une analyse par la Haute Autorité de Santé ce qui lui a permis, le cas échéant, de modifier la cotation du critère impacté.

Titre du projet d'amélioration:

- Organiser et structurer la démarche d'annonce d'un dommage lié aux soins

Problématique:

E1-EA1: non
structurer l'information du patient en cas de dommages liés aux soins.

E2-EA1: non
mettre en place des actions de formation des professionnels à la la démarche d'annonce d'un dommage lié aux soins

E2-EA2: en grande partie
Assurer la traçabilité de l'information donné au patient en cas de dommage lié aux soins

E3-EA1: non
Evaluer la démarche d'information du patient en cas de dommage lié aux soins

Résultats obtenus:

E1-EA1: oui
Procédure formalisée et diffusée " Événement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"
Contractualisation de l'annonce du dommage lié aux soins dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016

E2-EA1: oui
actions de formation réalisées :
- 2 séances de formation sur l'information du patient en cas de dommage lié aux soins réalisées
- 1 EPU sur la responsabilité médicale réalisé
- 1 séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins réalisée
- 1 séance de formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé
Une réunion de l' espace éthique a été consacrée à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins
Une intervention sur le thème de l'annonce du dommage lié aux soins a été présentée en CRU

E2-EA2: oui
Les modalités de traçabilité de l'information donnée au patient en cas de dommage lié aux soins sont formalisées dans la procédure
un critère a été ajouté à la déclaration des EI informatisée "le patient concerné a t-il été informé"

E3-EA1: partiellement
un suivi est réalisé par le biais des fiches de signalement d'événement indésirable
un audit de dossier est à réaliser

Responsabilités		
Chef de projet	Equipe de réalisation	Personnes ressources
Président de la CME	Chefs de pôle, Direction Générale, coordonnateur médical de la gestion des risques associés aux soins Direction des soins	Service qualité et gestion des risques

Etat d'avancement des actions		
Intitulé de l'action	Etat	Date
E1-EA1: Diffusion de la charte d'engagement à la déclaration des événements indésirables	Réalisée	04/12/12 00:00
E1-EA1: contractualisation dans les pôles	Réalisée	04/04/13 00:00
E1-EA1: Procédure formalisée et diffusée : " Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	23/04/14 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	22/10/13 00:00
E2-EA1: Débat en CME	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: Débat en CME	Réalisée	16/09/13 00:00
E2-EA1: 1 espace éthique consacré à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	24/09/13 00:00
E2-EA1: Intervention sur le thème en CRU	Réalisée	26/09/13 00:00
E2-EA1: 1 EPU sur la responsabilité médicale	Réalisée	15/10/13 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins	Réalisée	08/04/14 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé	Prévue	09/10/14 00:00
E2-EA2: Informatisation de la déclaration des événements indésirables qui intègre le critère "le patient concerné a t-il été informé"	Réalisée	01/12/13 00:00
E2-EA2: modalités de traçabilité de l'information donné au patient en cas de dommage lié aux soins formalisées dans la procédure	Réalisée	23/04/14 00:00
E3-EA1: Audit de dossiers pour vérification des éléments de traçabilité de l'annonce en cas de dommage lié aux soins prévu en octobre 2014	Prévue	01/10/14 00:00
E3-EA1: suivi réalisé par le COVIRIS par le biais des fiches de signalement d'événement indésirable concernant le critère : "le patient concerné a t-il été informé"	Réalisée	22/07/14 00:00

Etat d'avancement des évaluations		
Intitulé de l'évaluation	Etat	Date
E1-EA1: suivi de l'état d'avancement des actions de pôle	En cours	31/12/14 00:00
E1-EA1: nombre de médecins a qui a été diffusé la procédure " Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 137 médecins informés	Réalisée	23/04/14 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins".Résultat : 17 participants	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 11 participants	Réalisée	22/10/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants en CME. Résultat : 34 participants	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants en CME. Résultat : 34 participants	Réalisée	16/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1 espace éthique consacré à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 11 participants	Réalisée	24/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1a CRU sur le thème de l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 10 participants	Réalisée	26/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1 EPU sur la responsabilité médicale. Résultat : 53 participants	Réalisée	15/10/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1a séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins. Résultat : 20 participants	Réalisée	08/04/14 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé	Prévue	09/10/14 00:00
E2-EA2 et E3-EA1: nombre de fiches de signalement d'événement indésirable où le critère : "le patient concerné a t-il été informé" est renseigné. Résultat : 50 sur 112 fiches concernées en cours d'étude suite au COVIRIS du 22/07/2014	Réalisée	22/07/14 00:00
E2-EA2 et E3-EA1: Audit de dossiers pour vérification des éléments de traçabilité de l'annonce en cas de dommage lié aux soins	Prévue	01/10/14 00:00

Modalités de suivi et de perennisation des résultats:

Vérification du respect de la procédure Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"
Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de l'annonce de dommage lié aux soins
Taux de conformité de la traçabilité de l'annonce de dommage lié aux soins dans le dossier patient

Validation institutionnelle:

Contractualisation de l'annonce du dommage lié aux soins dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016
plan d'actions intégré au programme qualité et gestion des risques

Planification des revues de projet:

suivi de l'avancement du plan d'actions en Directoire, CME et en CRU

suivi des contrats de pôles en conseil stratégique

FICHE SUIVI

Titre du projet d'amélioration:

- Organiser et structurer la démarche d'annonce d'un dommage lié aux soins

Problématique:

E1-EA1: non
structurer l'information du patient en cas de dommages liés aux soins.

E2-EA1: non
mettre en place des actions de formation des professionnels à la la démarche d'annonce d'un dommage lié aux soins

E2-EA2: en grande partie
Assurer la traçabilité de l'information donné au patient en cas de dommage lié aux soins

E3-EA1: non
Evaluer la démarche d'information du patient en cas de dommage lié aux soins

Résultats obtenus:

E1-EA1: oui
Procédure formalisée et diffusée " Événement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"
Contractualisation de l'annonce du dommage lié aux soins dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016

E2-EA1: oui
actions de formation réalisées :
- 2 séances de formation sur l'information du patient en cas de dommage lié aux soins réalisées
- 1 EPU sur la responsabilité médicale réalisé
- 1 séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins réalisée
- 1 séance de formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé
Une réunion de l' espace éthique a été consacrée à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins
Une intervention sur le thème de l'annonce du dommage lié aux soins a été présentée en CRU

E2-EA2: oui
Les modalités de traçabilité de l'information donnée au patient en cas de dommage lié aux soins sont formalisées dans la procédure
un critère a été ajouté à la déclaration des EI informatisée "le patient concerné a t-il été informé"

E3-EA1: partiellement
un suivi est réalisé par le biais des fiches de signalement d'événement indésirable
un audit de dossier est à réaliser

Responsabilités		
Chef de projet	Equipe de réalisation	Personnes ressources
Président de la CME	Chefs de pôle, Direction Générale, coordonnateur médical de la gestion des risques associés aux soins Direction des soins	Service qualité et gestion des risques

Etat d'avancement des actions		
Intitulé de l'action	Etat	Date
E1-EA1: Diffusion de la charte d'engagement à la déclaration des événements indésirables	Réalisée	04/12/12 00:00
E1-EA1: contractualisation dans les pôles	Réalisée	30/04/13 00:00
E1-EA1: Procédure formalisée et diffusée : " Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	23/04/14 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	22/10/13 00:00
E2-EA1: Débat en CME	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: Débat en CME	Réalisée	16/09/13 00:00
E2-EA1: 1 espace éthique consacré à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	24/09/13 00:00
E2-EA1: Intervention sur le thème en CRU	Réalisée	26/09/13 00:00
E2-EA1: 1 EPU sur la responsabilité médicale	Réalisée	15/10/13 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins	Réalisée	08/04/14 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé	Prévue	31/12/14 00:00
E2-EA2: Informatisation de la déclaration des événements indésirables qui intègre le critère "le patient concerné a t-il été informé"	Réalisée	01/12/13 00:00
E2-EA2: modalités de traçabilité de l'information donné au patient en cas de dommage lié aux soins formalisées dans la procédure	Réalisée	23/04/14 00:00
E3-EA1: Audit de dossiers pour vérification des éléments de traçabilité de l'annonce en cas de dommage lié aux soins prévu en octobre 2014	Prévue	01/10/14 00:00
E3-EA1: suivi réalisé par le COVIRIS par le biais des fiches de signalement d'événement indésirable concernant le critère : "le patient concerné a t-il été informé"	Réalisée	22/07/14 00:00

Etat d'avancement des évaluations		
Intitulé de l'évaluation	Etat	Date
E1-EA1: suivi de l'état d'avancement des actions de pôle	En cours	31/12/14 00:00
E1-EA1: nombre de médecins a qui a été diffusé la procédure " Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 137 médecins informés	Réalisée	23/04/14 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins".Résultat : 17 participants	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 11 participants	Réalisée	22/10/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants en CME. Résultat : 34 participants	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants en CME. Résultat : 34 particiapnts	Réalisée	16/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1 espace éthique consacré à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 11 participants	Réalisée	24/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1a CRU sur le thème de l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 10 participants	Réalisée	26/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1 EPU sur la responsabilité médicale. Résultat : 53 participants	Réalisée	15/10/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1a séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins. Résultat : 20 participants	Réalisée	08/04/14 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé	Prévue	09/10/14 00:00
E2-EA2 et E3-EA1: nombre de fiches de signalement d'événement indésirable où le critère : "le patient concerné a t-il été informé" est renseigné. Résultat : 50 sur 112 fiches concernées en cours d'étude suite au COVIRIS du 22/07/2014	Réalisée	22/07/14 00:00
E2-EA2 et E3-EA1: Audit de dossiers pour vérification des éléments de traçabilité de l'annonce en cas de dommage lié aux soins	Prévue	01/10/14 00:00

Modalités de suivi et de perennisation des résultats:

Vérification du respect de la procédure Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"
Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de l'annonce de dommage lié aux soins
Taux de conformité de la traçabilité de l'annonce de dommage lié aux soins dans le dossier patient

Validation institutionnelle:

Contractualisation de l'annonce du dommage lié aux soins dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016
plan d'actions intégré au programme qualité et gestion des risques

Planification des revues de projet:

suivi de l'avancement du plan d'actions en Directoire, CME et en CRU

suivi des contrats de pôles en conseil stratégique

FICHE SUIVI

Titre du projet d'amélioration:

- Organiser et structurer la démarche d'annonce d'un dommage lié aux soins

Problématique:

E1-EA1: non
structurer l'information du patient en cas de dommages liés aux soins.

E2-EA1: non
mettre en place des actions de formation des professionnels à la la démarche d'annonce d'un dommage lié aux soins

E2-EA2: en grande partie
Assurer la traçabilité de l'information donné au patient en cas de dommage lié aux soins

E3-EA1: non
Evaluer la démarche d'information du patient en cas de dommage lié aux soins

Résultats obtenus:

E1-EA1: oui
Procédure formalisée " Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"
Contractualisation de l'annonce du dommage lié aux soins dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016

E2-EA1: oui
actions de formation réalisées :
- 2 séances de formation sur l'information du patient en cas de dommage lié aux soins réalisées
- 1 EPU sur la responsabilité médicale réalisé
- 1 espace éthique consacré à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins réalisé
- 1 séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins réalisée
- 1 séance de formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques

E2-EA2: oui
modalités de traçabilité de l'information donné au patient en cas de dommage lié aux soins formalisées dans la procédure
Critère ajouté à la déclaration des EI informatisée "le patient concerné a t-il été informé"

E3-EA1: partiellement
suivi réalisé par le biais des fiches de signalement d'événement indésirable
audit de dossier à réaliser

Responsabilités		
Chef de projet	Equipe de réalisation	Personnes ressources
Président de la CME	Chefs de pôle, Direction Générale, coordonnateur médical de la gestion des risques associés aux soins Direction des soins	Service qualité et gestion des risques

Etat d'avancement des actions		
Intitulé de l'action	Etat	Date
E1-EA1: Diffusion de la charte d'engagement à la déclaration des événements indésirables	Réalisée	04/12/12 00:00
E1-EA1: contractualisation dans les pôles	Réalisée	30/04/13 00:00
E1-EA1: Procédure formalisée et diffusée : " Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	23/04/14 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	22/10/13 00:00
E2-EA1: Débat en CME	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: Débat en CME	Réalisée	16/09/13 00:00
E2-EA1: 1 espace éthique consacré à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins"	Réalisée	24/09/13 00:00
E2-EA1: Intervention sur le thème en CRU	Réalisée	26/09/13 00:00
E2-EA1: 1 EPU sur la responsabilité médicale	Réalisée	15/10/13 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins	Réalisée	08/04/14 00:00
E2-EA1: 1 séance de formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé	Prévue	09/10/14 00:00
E2-EA2: Informatisation de la déclaration des événements indésirables qui intègre le critère "le patient concerné a t-il été informé"	Réalisée	01/12/13 00:00
E2-EA2: modalités de traçabilité de l'information donnée au patient en cas de dommage lié aux soins formalisées dans la procédure	Réalisée	23/04/14 00:00
E3-EA1: Audit de dossiers pour vérification des éléments de traçabilité de l'annonce en cas de dommage lié aux soins prévu en octobre 2014	Prévue	01/10/14 00:00
E3-EA1: suivi réalisé par le COVIRIS par le biais des fiches de signalement d'événement indésirable concernant le critère : "le patient concerné a t-il été informé?"	Réalisée	22/07/14 00:00

Etat d'avancement des évaluations		
Intitulé de l'évaluation	Etat	Date
E1-EA1: suivi de l'état d'avancement des actions de pôle	En cours	31/12/14 00:00
E1-EA1: nombre de médecins a qui a été diffusé la procédure " Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 137 médecins informés	Réalisée	23/04/14 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins".Résultat : 17 participants	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la séance de formation sur "l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 11 participants	Réalisée	22/10/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants en CME. Résultat : 34 participants	Réalisée	08/04/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants en CME. Résultat : 34 participants	Réalisée	16/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1 espace éthique consacré à l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 11 participants	Réalisée	24/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1a CRU sur le thème de l'information du patient en cas de dommage lié aux soins". Résultat : 10 particiapnts	Réalisée	26/09/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1 EPU sur la responsabilité médicale. Résultat : 53 participants	Réalisée	15/10/13 00:00
E2-EA1: nombre de participants à 1a séance de formation sur la communication et la préparation de l'entretien avec le patient en cas d'annonce de dommage lié aux soins. Résultat : 20 participants	Réalisée	08/04/14 00:00
E2-EA1: nombre de participants à la formation programmée en octobre 2014 sur l'annonce du dommage lié aux soins et aspects juridiques pour les cadres de santé	Prévue	09/10/14 00:00
E2-EA2 et E3-EA1: nombre de fiches de signalement d'événement indésirable où le critère : "le patient concerné a t-il été informé" est renseigné. Résultat : 50 sur 112 fiches concernées en cours d'étude suite au COVIRIS du 22/07/2014	Réalisée	22/07/14 00:00
E2-EA2 et E3-EA1: Audit de dossiers pour vérification des éléments de traçabilité de l'annonce en cas de dommage lié aux soins	Prévue	01/10/14 00:00

Modalités de suivi et de perennisation des résultats:

Vérification du respect de la procédure Evénement indésirable associé aux soins et information du patient en cas de dommage lié aux soins"
Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de l'annonce de dommage lié aux soins
Taux de conformité de la traçabilité de l'annonce de dommage lié aux soins dans le dossier patient

Validation institutionnelle:

Contractualisation de l'annonce du dommage lié aux soins dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016
plan d'actions intégré au programme qualité et gestion des risques

Planification des revues de projet:

suivi de l'avancement du plan d'actions en Directoire, CME et en CRU

suivi des contrats de pôles en conseil stratégique

FICHE SUIVI

Titre du projet d'amélioration:

Developper l'évaluation des pratiques professionnelles liée à la pertinence des soins

Problematique:

E1-AE1: en grande partie

l'ensemble des enjeux de pertinence n'a pas fait l'objet d'une cartographie complète

E2-AE1: non

Il n'y a pas eu à ce jour d'EPP terminée (analyse et définition d'un plan d'actions) ayant pour thème un enjeu de pertinence des soins.

E2-AE2: oui

E3-AE1: non

en l'absence actuelle d'EPP portant sur la pertinence des soins il n'y a pas eu d'évaluation réalisée

Résultats obtenus:

E1-AE1: en grande partie

La commission EPP a réalisé un état des lieux de la pertinence des soins sur l'établissement.

Contractualisation de la pertinence des actes et des soins dans chaque contrat de pôle clinique signé en avril 2013 pour la période 2013/2016.

E2-AE1: oui

Des EPP sont menées sur la pertinence :

- gestion et utilisation des hemocue : analyse et définition d'un plan d'actions
- gestion des lits, pertinence des hospitalisations : analyse et définition d'un plan d'actions
- gestion du risque d'escarre, pertinence d'utilisation des supports anti-escarre : analyse
- suivi des soins en environnement hospitaliers (SEH) : analyse

Des démarches qualité visant le suivi de la pertinence des soins et des actes sont mises en place :

- mise en place d'une cellule de radioprotection qui intègre dans ses missions l'analyse de la pertinence des actes d'imagerie médicale
- démarche qualité du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse qui intègre dans sa démarche l'analyse de la pertinence des prescriptions médicales
- démarche qualité du centre de coordination en cancérologie mise en oeuvre et suivi d'indicateurs spécifiques à la RCP
- mise en place d'un comité de suivi du contrat de bon usage du médicament (CBU)
- suivi des actions de la commission des antibiotiques
- suivi de l'utilisation des glycémies capillaires

E2-AE2: oui

E3-AE1:partiellement

Des indicateurs de suivi sont identifiés dans le cadre des EPP et des démarches qualité ayant défini un plan d'actions

Responsabilités

Chef de projet	Equipe de réalisation	Personnes ressources
Dr Marcelli président de la commission EPP	chaque équipe projet EPP membres de la cellule radioprotection membres du bureau des 3C membres du groupe management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse membres du comité de suivi du CBU	membres de la commission EPP

Etat d'avancement des actions

Intitulé de l'action	Etat	Date
E1-EA1: réalisation d'un état des lieux de la pertinence des soins sur l'établissement par la commission EPP	Réalisée	18/04/14 00:00
E1-EA1:contractualisation dans les pôles	Réalisée	30/04/14 00:00
E2-AE1: EPP gestion et utilisation des hemocue	En cours	01/06/15 00:00
E2-AE1: EPP gestion des lits, pertinence des hospitalisations	En cours	01/06/15 00:00
E2-AE1:EPP gestion du risque d'escarre, pertinence d'utilisation des supports anti-escarre	En cours	31/10/15 00:00
E2-AE1: EPP suivi des soins en environnement hospitaliers (SEH)	En cours	15/11/14 00:00
E2-AE1: mise en place d'une cellule de radioprotection	Réalisée	17/09/13 00:00
E2-AE1: mesure des indicateurs liés au plan d'actions qualité du centre de coordination en cancérologie (3C)	Réalisée	17/06/14 00:00
E2-AE1: mise en place du comité de suivi du contrat de bon usage du médicament (CBU)	Réalisée	13/01/14 00:00
E2-AE1: mise en oeuvre des actions de la commission des antibiotiques	En cours	15/11/14 00:00
E2-AE1: mise en place de l'EPP sur l'utilisation des glycémies capillaires	Prévue	19/09/14 00:00
E3-AE1: suivi de l'état d'avancement du tableau de bord des EPP de pertinence	Réalisée	18/04/14 00:00
E3-AE1: suivi des actions de la cellule de radioprotection liées à la pertinence des actes d'imagerie	Prévue	29/09/14 00:00
E3-AE1: suivi de l'évolution des indicateurs du contrat de bon usage du médicament : rapport d'étape	En cours	01/04/15 00:00

Etat d'avancement des évaluations		
Intitulé de l'évaluation	Etat	Date
E1-EA1 : nombre d'EPP engagées sur la pertinence des soins. Résultats : 6 EPP	Réalisée	18/04/14 00:00
E1-EA1: suivi de l'état d'avancement des actions de pôle	En cours	31/12/14 00:00
E2-AE1: état d'avancement de l' EPP gestion et utilisation des hemocue.résultat : étape 4	Réalisée	18/04/14 00:00
E2-AE1: état d'avancement de l'EPP gestion des lits, pertinence des hospitalisations. Résultat : étape 4	Réalisée	18/04/14 00:00
E2-AE1:état d'avancement de l'EPP gestion du risque d'escarre, pertinence d'utilisation des supports anti-escarre.Résultat : étape 4	Réalisée	18/04/14 00:00
E2-AE1: état d'avancement de l'EPP suivi des soins en environnement hospitaliers (SEH). Résultat: étape 1	Réalisée	18/04/14 00:00
E2-AE1: nombre de réunions de la cellule de radioprotection. Résultat : 2 réunions	Réalisée	05/12/13 00:00
E2-AE1: organisation de la mesure des indicateurs liés au plan d'actions qualité du centre de coordination en cancérologie (3C).résultat : IPAQSS et audit réalisés	Réalisée	17/06/14 00:00
E2-AE1: nombre de réunions du comité de suivi du contrat de bon usage du médicament (CBU)	Prévue	15/10/14 00:00
E2-AE1: nombre de réunions de la commission des antibiotiques. Résultat : 3 réunions en 2013 et 1 planifiée en novembre 2014	En cours	15/11/14 00:00
E3-EA1 : état d'avancement des EPP engagées sur la pertinence des soins. Résultats : 4 EPP en étape 4, 1 EPP en étape 5, 1 EPP en étape 1, 1 EPP en projet	Réalisée	18/04/14 00:00
E3-AE1: nombre d'actions de la cellule de radioprotection liées à la pertinence des actes d'imagerie. Résultat : 1 action sur la pertinence des demandes de scanner	En cours	29/09/14 00:00
E3-AE1: résultats des indicateurs liés au plan d'actions qualité du centre de coordination en cancérologie (3C). Résultat IPAQSS RCP 2014 : 98% de conformité Résultat de l'audit "Qualité du remplissage des fiches RCP et traçabilité dans le dossier" : 93% de conformité	Réalisée	17/06/14 00:00
E3-AE1: résultats des indicateurs du contrat de bon usage du médicament (CBU)	En cours	01/04/15 00:00

Modalités de suivi et de perennisation des résultats:

Nombre d'EPP en étape 5.
Nombre de nouveaux sujets de pertinence proposés et validés par la commission EPP.

Validation institutionnelle:

Validation du tableau de bord des EPP.

Contractualisation dans les pôles.

Validation du manuel qualité du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse comprenant la démarche d'évaluation de la pertinence des prescriptions médicales.

Planification des revues de projet:

revues des projets en commission EPP

suivi des contrats de pôles en conseil stratégique

suivi de l'avancement du plan d'actions en CME